

Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 1er avril 1876

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 1er avril 1876, 1876-04-01

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48823>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation2 p. (343r, 344r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er avril 1876](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Hulster, Henri de](#)
Lieu de destination Crespin (Nord)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin demande à Henri de Hulster de préciser dans un article du traité à quelle époque il s'obligerait à commencer les travaux de sondage dans la Nièvre. Il fait des remarques sur la rédaction de modifications des articles 7 et 9 du traité qui, selon Godin, n'engagent pas l'entrepreneur à presser les travaux.

Mots-clés

[Information, Ressources naturelles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Gisors le 1 Mars 76

Monsieur Debullster,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 30 écoulé, car j'éprouve le besoin de prendre un parti et vous avez négligé de répondre à un point très important de ma précédente lettre : Celui d'indiquer dans un article spécial dans quel délai nous vous obligerez à commencer les travaux dans la Nièvre ?

Quant aux modifications que nous me proposez, je ne vois pas qu'il puisse y avoir de dissidence entre nous. Je crois que, comme moi, vous voudrez traiter de bonne foi, par conséquent nous devrons nous entendre sur la rédaction de ces modifications.

Ce que je vous demanderai, c'est que les clauses du contrat ne nous fixent pas des conditions qui nous interdisent à ne pas faire avancer les travaux. Sous ce rapport, la modification que nous me proposez à l'art. 7 n'est peut-être pas complètement juste. Il faut que vous

avez un intérêt réel à apporter la plus grande célérité possible au remontage des baraqués et de l'ouvrillage de sondage dans le cas où il y aurait lieu de recourir à un deuxième sondage.

Il me semble qu'il en est de même pour le chiffre d'enfoncement que vous proposez à un mètre cinquante dans l'article 9. Il ne faut pas que nous ayiez un très grand intérêt à ne faire que 1^m 45 par jour.

Mais ce sont là des questions de détail sur lesquelles nous pourrons nous entendre. L'important est de savoir si nous étions en mesure de pouvoir vous engager à commencer bientôt les travaux.

Si on est ainsi, dites-le moi, je vous prie et indiquez-moi comment nous pourrons signer le traité définitif en nous mettant d'accord sur sa rédaction.

Veuillez agréer, Monsieur, mes parfaites civilités

